



FORMATION EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL

MEMBRES DU CSE INITIALE EFFECTIF D'AU MOINS 300 SALARIÉS

Dernière mise à jour le 07/04/2021.

OBJECTIF

S'approprier les attributions et la réglementation régissant le CSE et la CSSCT
Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés, et à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail
Devenir un acteur clé de la prévention

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Savoir gérer des situations particulières (droit d'alerte, atteinte à la santé publique et à l'environnement,...)
- Connaître les principaux risques (RPS, risque routier, chute de hauteur,...)
- Connaître les registres et les documents obligatoires
- Savoir contribuer à la protection de la santé et à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail
- Connaître les droits et les obligations du CSE d'au moins 300 salariés et de la CSSCT
- Être capable de réaliser des enquêtes relatives aux RPS ou pour analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Comprendre les inspections de locaux ou de poste de travail
- Être capable de communiquer avec les salariés

PUBLIC CONCERNÉ

Membres du CSE

MODALITÉS D'ACCÈS

Modalités d'accès : sur demande des élus du CSE

Délais d'accès : nos formations sont accessibles dans un délai moyen de 15 jours

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

En intra-entreprise ou en inter-entreprises

Tarif

A PARTIR DE 200 €/JOUR/APPRENANT

Réf.

CSE+300 INI

Contact

0562061167
info@pica-formation.com
www.pica-consultant.fr

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Méthodes : exposé directif, interactif, études de cas, découverte, remue-méninges

Moyens : vidéoprojecteur, documents d'exercices, paperboard, vidéos, photos, livret pédagogique



Niveau

Autres formations
professionnelles continues



Modalité

Présentiel/Distanciel



Effectif par session

2 mini > 10 maxi



Durée

35 heures / 5 jour(s)



PROGRAMME

I Présentation

- Formateur
- Stagiaires

II Le fonctionnement du CSE

- Protocole d'accord préélectoral
- Les représentants de proximité
- Composition
- Heures de délégation
- Réunions
- Ordre du jour
- Le Conseil d'entreprise
- Responsabilités de l'employeur
- Délit d'entrave

III Les autres acteurs de la prévention

- Relation avec les acteurs externes de la prévention (inspection du travail, CARSAT,...)

IV Les attributions du CSE

- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

V Communiquer avec les salariés

- Supports d'information
- Moyens de recueil des opinions ou des avis des salariés

VI Missions en santé et sécurité au travail

- Inspections des locaux, des postes de travail
- Analyse des risques professionnels (RPS, risque routier, chute de hauteur, chute de plain-pied,...)
- Enquêtes pour analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles :

- Recueil des informations
- Méthode de l'arbre des causes
- Proposition de solutions

- Gestion des situations de danger grave et imminent
- Gestion des situations d'atteinte à la santé ou à l'environnement
- Proposition d'actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

VII Evaluation des risques et améliorations des conditions de travail

- Document unique
- Pénibilité
- Formation
- QVT
- RPS

VIII Pratique

- Analyse des risques
- Méthodologie du recueil d'informations
- Analyse des situations de travail
- Enquêtes accident du travail ou maladie professionnelle
- Rédaction de comptes-rendus d'inspections ou d'enquêtes

IX Conclusion de la session

- QCM
- Bilan

Les plus

Formation adaptée à l'activité de l'entreprise

INTERVENANT(S)

Formateurs PICA CONSULTANT

ÉVALUATION

Evaluation à chaud des connaissances au cours de la formation et évaluation théorique de la formation grâce à un QCM

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation